



[lycée] contact parents lors d'absence

Par **adrienL**, le **21/12/2011** à **21:47**

Bonjour,

- Je me présente, Adrien, 19 ans, étudiant en BTS.
- Mon BTS se trouve dans un lycée.

Lorsque je dois m'absenter de mon lycée, donc que je n'assiste pas au cours, le lycée n'hésite pas à appeler mes parents pour les prévenir de mon absence.

Je suis allé les voir, leur demandant d'arrêter de les prévenir puisque je suis majeur. Ils refusent, stipulant que dans le règlement intérieur il est écrit qu'ils se doivent d'appeler les parents en cas d'absence.

Ma question est donc simple :

Suis-je dans mon droit ? Si oui, que faire pour qu'ils mettent fin à de telles pratiques ?

Merci d'avance,

Bonne fêtes de fin d'année

Par **pat76**, le **22/12/2011** à **14:50**

Bonjour

Vous êtes toujours à la charge de vos parents malgré le fait que vous soyez majeur?

Vos parents paient vos études?

Par **adrienL**, le **22/12/2011** à **15:22**

Je vis toujours chez mes parents.

Cependant c'est une école public, donc aucunes charges pour mes parents à ce niveau là.

Par **pat76**, le **22/12/2011** à **15:27**

Rebonjour

Le fait que vous soyez majeur, ne modifie pas le règlement intérieur.

Vous vivez toujours chez vos parents et vous êtes à leurs charges puisque vous n'avez pas de revenus.

Vous pouvez éventuellement demander à vos parents d'indiquer à la direction du lycée, qu'ils ne tiennent pas à être informés de vos absences du lycée puisque vous êtes majeur et donc responsable de vos actes.

Par **adrienL**, le **22/12/2011** à **15:36**

Je pensais que c'était un accord tacite entre moi et le lycée puisque étant majeur, je suis responsable de mes actes.

Loi > Règlement intérieur

C'est comme si, je travaillais chez mcdo et lors d'une absence, Mcdo appelait mes parents pour leur demander de justifier cette absence. Pour moi, cela n'a pas de sens.

En tout cas, je vous remercie d'avoir répondu à ma question,

Adrien